

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION  
GRANDANGOULEME**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
SEANCE DU 11 DECEMBRE 2018**

**Délibération**  
n° 2018.12.470

**L'Alpha : location et  
mise à disposition  
des espaces -  
Approbation de la  
convention type et  
des tarifs**

**LE ONZE DECEMBRE DEUX MILLE DIX HUIT à 17h00**, les membres du conseil communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération de GrandAngoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **30 novembre 2018**

**Secrétaire de séance** : Bernard CONTAMINE

**Membres présents** :

Jean-François DAURE, Jean-Marie ACQUIER, Sabrina AFGOUN, Michel ANDRIEUX, Véronique ARLOT, Anne-Marie BERNAZEAU, André BONICHON, Xavier BONNEFONT, Laïd BOUAZZA, Jacky BOUCHAUD, Catherine BREARD, Gérard BRUNETEAU, Michel BUISSON, Gilbert CAMPO, Monique CHIRON, Bernard CONTAMINE, Françoise COUTANT, Véronique DE MAILLARD, Catherine DEBOEVERE, Françoise DELAGE, Bernard DEVAUTOUR, Gérard DEZIER, Denis DOLIMONT, Karen DUBOIS, Georges DUMET, François ELIE, Guy ETIENNE, Annette FEUILLADE-MASSON, Jeanne FILLOUX, Jean-Jacques FOURNIE, Maud FOURRIER, Martine FRANCOIS-ROUGIER, Fabienne GODICHAUD, Thierry HUREAU, Isabelle LAGRANGE, Elisabeth LASBUGUES, Francis LAURENT, Michaël LAVILLE, Bertrand MAGNANON, Annie MARAIS, Jean-Luc MARTIAL, Pascal MONIER, Thierry MOTEAU, François NEBOUT, Yannick PERONNET, Bruno PROUX, Christophe RAMBLIERE, Mireille RIOU, Gérard ROY, Eric SAVIN, Zahra SEMANE, Alain THOMAS, Jean-Luc VALANTIN, Roland VEAUX, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Vincent YOU,

**Ont donné pouvoir** :

Anne-Sophie BIDOIRE à Véronique ARLOT, José BOUTTEMY à Isabelle LAGRANGE, Jean-Claude COURARI à Gilbert CAMPO, Jacques DUBREUIL à Denis DOLIMONT, Michel GERMANEAU à Guy ETIENNE, Joël GUITTON à François ELIE, André LANDREAU à Catherine DEBOEVERE, Philippe LAVAUD à Fabienne GODICHAUD, Catherine PEREZ à Gérard BRUNETEAU, Dominique PEREZ à Thierry MOTEAU, Marie-Hélène PIERRE à Bernard DEVAUTOUR, Jean REVEREAULT à Michaël LAVILLE, Bernard RIVALLEAU à Jean-François DAURE, Philippe VERGNAUD à Pascal MONIER

**Excusé(s)** :

Patrick BOURGOIN, Danielle CHAUVET, Jean-Marc CHOISY, Denis DUROCHER, Jean-Philippe POUSSET

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 11 DECEMBRE 2018**

**DELIBERATION  
N° 2018.12.470**

CULTURE - POLITIQUE CULTURELLE

Rapporteur : **Monsieur BOUCHAUD**

**L'ALPHA : LOCATION ET MISE A DISPOSITION DES ESPACES - APPROBATION DE LA CONVENTION TYPE ET DES TARIFS**

Conformément à la délibération n° 276 du 6 octobre 2016, l'Alpha applique une grille tarifaire pour la location de son auditorium depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017.

L'évaluation de cette activité a conduit l'Alpha à mener une réflexion sur les tarifs pratiqués et sur les conditions d'accès. Aussi il convient désormais de proposer une mise à jour de la tarification ainsi que des prestations proposées.

**1- Les espaces concernés (fiches techniques en annexe) sont les suivants :**

- L'auditorium
- La salle « Comprendre »
- La salle d'exposition
- Le jardin intérieur

**2- Les principes généraux**

- Les mises à disposition sont subordonnées à la disponibilité de l'espace demandé (priorité à la programmation de l'Alpha) et du personnel nécessaire, ainsi qu'aux contraintes du service.
- Les espaces peuvent être loués aux organismes de droit public, aux associations loi 1901, aux entreprises et aux personnes morales de droit privé. Aucune mise à disposition n'est possible au bénéfice d'une personne physique dans le cadre d'évènements d'ordre privé (mariage, anniversaire par exemple)
- Les grilles tarifaires arrêtées ne concernent pas les demandes de tournage audiovisuel / cinématographique pour lesquelles un devis devra être établi.

**3- Conditions et modalités d'accès**

La location se fera aux temps de présence d'agents habilités pour des raisons de sécurité des biens mobiliers et immobiliers.

Pour ces raisons, les horaires de location des espaces sont les suivants :

- Les lundis de 9h à 18h
- Les mardis et mercredis de 8h30 à 19h
- Les jeudis, vendredis et samedis de 8h30 à 18h

Toute demande de location devra être adressée par écrit à l'Alpha au minimum 1 mois avant la date de la manifestation pour qu'une pré-réservation soit enregistrée.

Après examen des disponibilités, les services de l'Alpha adresseront :

- En cas de refus : un courrier ou un mail

- En cas d'accord : deux exemplaires de la convention de location pour confirmer la réservation, dont un exemplaire devra être renvoyé à l'Alpha, daté et signé par l'organisateur, au plus tard une semaine avant la location.

/\ Une utilisation en dehors de ces créneaux pour une manifestation d'envergure (Festival de la Bande Dessinée d'Angoulême, réunion publique de GrandAngoulême...) demeure possible grâce à des moyens humains supplémentaires sur demande dérogatoire au Président de GrandAngoulême.

#### 4- Tarifs de location

Le tarif plein s'applique habituellement. Il est basé sur l'observation des tarifs régulièrement pratiqués et sur la base des frais représentés par son utilisation.

Le tarif réduit couvre les frais d'utilisation des espaces mis à disposition. Ce tarif est réservé aux associations ou aux institutions partenaires de GrandAngoulême ayant un caractère culturel, social ou humanitaire et/ou en lien avec des projets soutenus par la communauté d'agglomération.

TARIFS	Auditorium		Salle Comprendre		Salle d'expo		Jardin	
	TARIFS							
Prestations	Pleins	Réduits	Pleins	Réduits	Pleins	Réduits	Pleins	Réduits
Location à la journée = 8 heures	450 €	250 €	120 €	65 €	250 €	140 €	200 €	110 €
Location à la demi-journée = 4 heures	250 €	140 €	65 €	35 €	140 €	80 €	110 €	60 €
Location à l'heure	80 €	45 €						
Dépassement horaire	60 €	35 €						
<b>Frais complémentaires (à ajouter aux frais de location)</b>								
Frais de nettoyage : montant forfaitaire	50 €		20 €		30 €		30 €	
Mise à disposition d'un régisseur (sur devis) <b>La 1<sup>ère</sup> heure sera facturée d'office</b>	30 €/heure				30 €/heure		30 €/heure	
Mise à disposition d'un agent (sur devis)	25 €/heure		25 €/heure					
Mise à disposition d'un SSIAP (sur devis)	23 €/heure						23 €/heure	

Si la location concerne plusieurs espaces, la mise à disposition d'un régisseur sera facturée une seule fois.

#### Les exonérations

- Aucune exonération n'est possible si la réalisation de l'objet de l'occupation donne lieu à des recettes dans le cadre d'actes commerciaux

- Aucune exonération n'est possible pour les sociétés commerciales
- L'exonération ne peut bénéficier qu'à des associations ou à des institutions partenaires de GrandAngoulême ayant un caractère culturel, social ou humanitaire et/ou en lien avec des projets soutenus par la communauté d'agglomération
- L'exonération ne peut concerner que la seule location. Elle exclut les dépenses directement liées à la mise à disposition.

Vu l'avis favorable de la commission politiques et équipements communautaires du 6 décembre 2018,

**Je vous propose :**

**D'APPROUVER** les tarifs et les modalités de mise à disposition des espaces de l'Alpha, aux conditions décrites ci-dessus,

**D'APPROUVER** le modèle type de convention de location annexé ci-après,

**D'AUTORISER** Monsieur le Président ou toute personne dûment habilitée, à signer les conventions de location.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,  
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES,  
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

<b>Certifié exécutoire :</b>	
<b><u>Recu à la Préfecture de la Charente le :</u></b> <b>19 décembre 2018</b>	<b><u>Affiché le :</u></b> <b>19 décembre 2018</b>

## CONVENTION DE LOCATION DES ESPACES DE L'ALPHA

- Auditorium
- Salle Comprendre
- Salle d'Exposition
- Jardin intérieur

Entre les soussignés :

**L'Alpha Médiathèque – Communauté d'agglomération du GrandAngoulême**, sise 25, boulevard Besson Bey à Angoulême, représentée par son Président, Monsieur Jean-François Dauré

Et

**L'Utilisateur**, (Dénomination sociale, représentant, adresse, n° de SIRET/SIREN)

### Article 1 : Modalités de location

Toute demande devra être adressée par mail au minimum 1 mois avant la date de la manifestation.

Une pré-réservation sera enregistrée par le pôle Programmation-Communication qui enverra à l'utilisateur une fiche d'identification à remplir avec les renseignements suivants à compléter :

- La raison sociale ainsi que tout autre élément nécessaire à l'identification du demandeur,
- Le nom du représentant légal, son adresse et un document écrit précisant cette habilitation,
- Le but de la manifestation et son programme. GrandAngoulême se réserve le droit de refuser toute demande à caractère prosélyte,
- La date de la manifestation, sa durée, les besoins techniques si nécessaire
- Le demandeur devra également fournir une attestation d'assurance comprenant la clause « organisation de manifestations » couvrant d'éventuels risques liés à l'utilisation des espaces.

### Article 2 : Confirmation de location et modalités de paiement

Après examen du dossier et des disponibilités, l'Alpha adressera :

- En cas de refus : un courrier ou un mail
- En cas d'accord :
  - o Un devis à renvoyer avec la mention « bon pour accord »,
  - o Deux exemplaires de la convention de location pour confirmer la réservation, dont un exemplaire qui devra être renvoyé à l'Alpha, daté et signé par l'organisateur, au plus tard une semaine avant la location.

Une facturation détaillée sera émise à terme échu.

### **Article 3 : Conditions financières de location des espaces**

La location des espaces se fait sous conditions financières, au tarif fixé par délibération du conseil communautaire et actualisé annuellement.

### **Article 4 : Conditions générales d'utilisation des espaces**

L'utilisation veillera à respecter et faire respecter les consignes de sécurité du lieu : notamment le nombre de personnes admises et la circulation des publics.

Les espaces loués et l'ensemble de ses équipements seront mis à disposition, sous l'autorité et en présence d'un membre du personnel. En aucun cas les équipements existants ne devront être modifiés ou déplacés.

Il est interdit :

- De fumer dans les lieux
- D'accrocher aux murs toutes choses dont le mode de fixation aurait pour résultat de causer des dégradations

L'utilisateur devra se conformer aux conditions techniques définies dans l'annexe 1 de la présente convention.

L'activité doit être compatible avec l'accès et l'usage du lieu par les usagers de la médiathèque.

### **Article 5 : Responsabilité / Etat des lieux**

L'utilisateur est responsable du matériel prêté, des locaux, du personnel et du public fréquentant l'établissement pendant sa manifestation.

Un état des lieux sera dressé avec le régisseur lors de la prise de possession des locaux ainsi qu'à leur restitution.

Tous dégâts matériels, dégradations ou manquements à la propreté des espaces loués qui seront constatés feront l'objet d'une facturation équivalente au montant des dégâts.

### **Article 6 : Annulation**

Toute annulation de réservation des espaces devra être notifiée par écrit (courrier ou mail) à l'Alpha au plus tard 15 jours avant la date prévue de la manifestation ou de l'activité au risque d'encaissement du montant de la location.

## Fiche technique des espaces mis à disposition

## Désignation de l'espace : Auditorium

<b>Espace scénique</b>	9m x 1.70 m = 15.3m <sup>2</sup> (en prenant en compte l'espace de circulation entre gradin et espace scénique)
<b>Jauge</b>	85 places assises maximum
<b>Usage possible</b>	Conférences, colloques, spectacles, séminaire, réunions
<b>Equipement</b>	Sonorisation, éclairage, vidéo projection possible, matériel liée à la sonorisation (micros, lecteurs dvd, cd), pupitres, WIFI Accès à la régie, à la loge et ses toilettes.
<b>Moyens humains</b>	Présence obligatoire d'un régisseur et selon les usages un agent SSIAP1
<b>Contraintes particulières</b>	Pas de nourriture ni boisson dans cet espace

## Désignation de l'espace : Salle « Comprendre »

<b>Surface</b>	39m <sup>2</sup>
<b>Jauge</b>	19 personnes
<b>Usage possible</b>	Réunions, ateliers
<b>Matériel mis à disposition</b>	Vidéo projecteur, tableau blanc interactif, paperboard
<b>Contraintes particulières</b>	Pas de nourriture ni boisson dans cet espace

## Désignation de l'espace : Salle d'exposition

<b>Linéaire cimaises</b>	17m
<b>Surface</b>	110m <sup>2</sup>
<b>Jauge</b>	200 personnes debout salle vide, 40 personnes en mode réunion
<b>Usage possible</b>	Exposition, réception, buffet, réunions, spectacles et ateliers selon contrainte technique
<b>Matériel mis à disposition</b>	Tables, chaises, possible pour vidéo projection et sonorisation sur demande

## Désignation de l'espace : le Jardin intérieur

<b>Surface</b>	700 m <sup>2</sup>
<b>Contraintes particulières</b>	Toute demande devra être examinée